

Le Trait-d'union n° 13 B.C. MSA-BG

Bulletin d'informations du Bridge Club MSA-BG N°14 — DECEMBRE 2009

Dans ce numéro

Mot du Président	1
Le Mort	2
Jouer gagnant	3
Code 2007	4

LE MOT DU PRESIDENT :

Il est peut-être un peu tard pour vous souhaiter « Bonne rentrée », car la saison des compétitions est bien entamée, mais la route est encore longue pour arriver aux différents podiums et je compte sur votre détermination pour représenter avec brio notre Club.

Vous avez été un peu plus raisonnables que d'habitude pour respecter nos dates d'inscription et je vous en remercie : Nous étions 608 la saison passée, (nos actions de prospection y sont pour quelque chose et j'en sais gré à tous ceux qui se dévouent pour la communication), mais ne nous leurrions pas, c'est sans doute un sommet... et puis notre but n'est pas de battre des records. Il faut seulement que nous soyons assez nombreux pour que nos lourdes charges soient supportables.

On me pose souvent des questions sur les dates des compétitions...Elles ne sont en effet pas reprises dans nos rappels des rendez-vous mensuels pour le Club (affichage « écran » et affichage « papier »), mais deux calendriers sont présentés à l'entrée (1^{ière} 2^{ième} séries et 3^{ième} 4^{ième} séries pour éviter une surcharge). Je peux vous les faire parvenir si vous avez une adresse e-mail.

On me fait des suggestions (et vous avez raison !) et des critiques (et vous avez encore raison !) mais je vous rappelle que vous avez des représentants au

Comité Directeur (vous les avez élus) et ce serait bien que vous leur confiiez vos idées. Nous avons par exemple organisé cette saison, sur une idée de Philippe et Annie LE BER, un entraînement de quadrettes. Avec l'expérience, on peut encore l'améliorer. Est-bien ? Doit-on recommencer ?

Reste l'éternel problème du choix des places et des couleurs de tournois... ! La solution serait que tout le monde y mette du sien. Il est vrai que cela a le don de faire monter chez moi l'adrénaline... et j'ai dû houspiller un peu fort certains qui n'étaient pas responsables. Mille excuses. La prochaine fois j'irai respirer un peu d'air frais avant d'intervenir.


Décembre arrive et je souhaite à Tous de bonnes fêtes de fin d'année. C'est l'occasion de redoubler d'attention envers ceux et celles qui parmi nous sont seuls ou confrontés à de cruels problèmes de santé ou de famille. Le Club de Bridge, cela doit être aussi un peu de chaleur humaine, ne l'oublions pas.

François GLEDEL

« La différence entre une enchère géniale et une enchère ridicule n'est qu'une question de résultat. »
E. Kaplan



 	<p>SRDA 122 rue de Constantine 76000 ROUEN Tel : 02 35 98 33 77</p>
---	--

<p>DEPUIS 1880</p> 	<p>TRAVAUX PUBLICS Industriels et Particuliers</p> <p>ENTREPRISE SAUVAGE SA</p> <p><small>5 rue Amable Lacroix - 76140 Petit-Quevilly S.F. 1066 - 76173 ROUEN Cedex Tél. : 02 35 72 13 89 - Fax. : 02 35 63 16 75 - E-mail. : sauvagesa@wanadoo.fr</small></p>
---	---

LE MORT : Droits et devoirs

Le Mort c'est le partenaire du déclarant dès que l'entame est devenue visible, mais c'est aussi les cartes du partenaires du déclarant dès qu'étalées sur la table après l'entame (étalées par couleur, ordre décroissant la plus petite vers le déclarant et l'atout à droite du Mort)

Au fil du Code on peut relever les obligations et droits du Mort. Ce qu'il peut faire et ne doit pas faire :

- ◆ Droits (Loi 42) et inférences :

Le mort a le droit de donner des informations en présence de l'arbitre.

Il peut tenir le compte des levées gagnées ou perdues et il peut attirer l'attention sur une carte mal orientée après une levée, **mais uniquement si la levée suivante n'a pas été attaquée.** (Loi65)

Il joue les cartes du mort en tant qu'agent du déclarant, **sur ses indications.**

Il peut demander au déclarant (**pas à un joueur de la défense**) s'il a une carte de la couleur attaquée.

Il peut essayer d'empêcher le déclarant de commettre une irrégularité.

Il peut attirer l'attention sur n'importe quelle irrégularité **mais seulement après la fin du jeu de la carte** (Loi 43)

Il peut faire appel à l'arbitre **après que l'attention** a été portée sur une irrégularité (par un autre joueurs) (Loi 9B) mais ne devrait pas en prendre l'initiative pendant le jeu (Loi 43Aa)

- ◆ Limitations :

Avant que l'entame ne soit rendue visible, le Mort présumé ne peut exiger un rappel des annonces ou demander des explications sur une déclaration adverse. (Loi 41B)

Le mort ne **peut regarder** le jeu de la défense.

Le mort n'est pas autorisé à **quitter sa place** pour regarder le déclarant jouer.

Le mort n'est pas autorisé à échanger les mains avec le déclarant (Loi 43)

Le mort ne doit ni participer au jeu ni communiquer au déclarant une quelconque information sur ce jeu (Loi 43A)

Une fois la main du mort étalée, le mort ne doit **ni toucher ni indiquer une carte** de son jeu sans instruction du déclarant. S'il le fait l'arbitre doit être immédiatement informé. (Loi45F)

H.P.



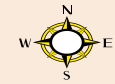
Image du film de 1931
"La partie de cartes"
De Marcel Pagnol



L'œil de l'expert

Rappelez-vous : les As de Dallas avaient diagnostiqué, il y a plus de 30 ans, l'erreur la plus coûteuse du bridge : Ne pas jouer une solution gagnante.

♠ V 6
♥ A R 9 4 2
♦ R D 4 3
♣ A V



♠ R 5 2
♥ V 6
♦ 7 6 5
♣ R D 7 4 3

Vous jouez 3 SA en Sud

	N	E	S	W
	1 ♥	1 ♠	1 SA	passe
	3 SA	fin		

Entame du 2 de pique pour le valet la dame et le roi.

Le flanc ayant quatre levées ouvertes, le déclarant doit faire les 9 levées sans rendre la main. Par exemple il est hors de question de jouer Carreau. Mais même si les Trèfles sont partagés, on ne compte que 8 levées. Une possibilité serait de trouver D 10 de Cœur secs. Une meilleure solution est de présenter le Valet de Cœur en espérant la Dame en Ouest et le 10 second en Est ou plus probable, Dame et 10 en Ouest.

Après le Roi de Pique, vous présentez le Valet de Cœur couvert par la Dame, ouf !, vous jouez l'As de Trèfle, le Valet de Trèfle surpris de la Dame, faute de rentrée en sud, puis le Roi. Hélas les Trèfles ne sont pas 3-3. Il faut donc que les Cœurs produisent cinq levées, et donc il n'y a maintenant qu'une seule possibilité : faire l'impasse au 10 et espérer D 10 x en Ouest.

Les jeux des adversaires :

♠ 10 8 3	♠ A D 9 7 4
♥ D 10 8	♥ 7 5 3
♦ 10 9 8	♦ A V 2
♣ 10 8 6 2	♣ 9 5

Une variante peut se produire : Est prend le Valet de Pique de l'As, rejoue Pique, laisser passer par Sud qui prend le 3ème tour de la couleur. Là encore il faut présenter le Valet de Cœur. Car Est, qui a négligé de conserver des communications entre les flancs voit certainement l'As de Carreau dans son jeu, ce qui est

corroboré par l'intervention, et même par l'absence de soutien d'Ouest (avec un As et trois atouts, on peut se laisser aller à soutenir.)

PS ; Cette donne a été jouée le mercredi 16 juillet 2008 lors du tournoi du soir.

M.S.



Bizarre, bizarre, vous avez dit bizarre ?

♠ :R2
♥ :ARD6
♦ :RDV765
♣ :3



♠ :1065
♥ :10543
♦ :1084
♣ :AD2

Ouverture de 3 ♣ en Ouest

Nord choisit de dire 3 ♦, on soutient à 4 ♣ et dubitatif vous dites 5 ♦ que votre partenaire va jouer sur l'entame du Roi de ♣ en Est !

Mettez-vous à la place de Nord pour gagner ou chuter la manche !

Donne de l'Open par 4 Excellence Finale de Comité



A méditer

" Ce n'est pas le maniement des mains difficiles qui fait le joueur gagnant, elles ne sont pas assez nombreuses. C'est le talent de ne pas gâcher les mains faciles " S. J. Simon

NOUVEAU CODE

Parmi les nombreuses modifications et précisions contenues dans le nouveau Code International du BRIDGE 2007 on peut relever des obligations qui s'adressent à tous :

La Loi 7 précise :

« Tout joueur fixe pour la séance est le principal responsable du respect des conditions de jeux à sa table »

« Le jeu de la carte terminé, chaque joueur remet ses treize cartes (qu'il devrait auparavant mélanger) dans la poche correspondant à son orientation. Aucune carte ne doit plus être sortie de l'étui sauf en présence de l'arbitre et d'un représentant de chaque camp »

« ...Aucun joueur ne touchera d'autres cartes que les siennes pendant et après le jeu...»

Cela indique que seuls les N/S sont responsables d'une mauvaise duplication ou mélange des cartes dans un étui.

NOS RENDEZ-VOUS : vérifiez vos agendas et autres PDA

SUPER RONDES SOCIETE GENERALE : les vendredis

21 novembre – 19 décembre – 16 janvier – 20 février – 20 mars – 17 avril – 15 mai – 19 juin

COUPE MABIT : les jeudis

18 décembre – 08 janvier (Galette du Club) – 05 février – 12 mars – 02 avril

Remise des récompenses : 07 mai

CHALLENGE BMW : les vendredis

12 décembre – 23 janvier – 13 février – 27 mars – 10 avril

Remise des prix : 15 mai

TOURNOI MENSUEL DE L'ECOLE DE BRIDGE : les vendredis

28 novembre – 19 décembre – 16 janvier – 13 février – 27 mars – 17 avril – 29 mai – 26 juin

SIMULTANES DU COMITE : lundis et mercredis

24 et 26 (soir) novembre — 9 et 11 (soir) mars - 25 et 27 (soir) mai

« Un jour de chance, tous les joueurs peuvent gagner un tournoi par paires ! C'est ce qui en fait le charme » K. Woolsey

Trait-d'union
Comité de rédaction :
Dominique BEAUDRY
Louis DIVI
J.M. HELBERT
Philippe LE BER
Roland LEMEILLE
Suzanne PERRIN
Henri PERNOT

CLUB DE BRIDGE DE MONT SAINT AIGNAN—BOIS GUILLAUME

Messagerie : bridgeclub.msa@orange.fr

88, rue des Bulins
76130 MONT SAINT AIGNAN

Téléphone : 02 35 70 64 54 (répondeur)



Site web du Club :
<http://pagesperso-orange.fr/bcmsa>